

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Absents : 4

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 2

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le treize décembre 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie de Jausiers sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY Sophie, LAE- ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, TRON Jean-Michel, BOUVET Patrick, Yves FERRON Jean et NICOLAS Yves.

**EXCUSES** : Mmes ALLEMANDI Florence ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, ANDRE Michèle ayant donné pouvoir à Mme LAE- ESMENJAUD Marie-Hélène et M. MILLION-ROUSSEAU Daniel.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ANDRE Michèle.

## Délibération n°2019 /210

### OBJET : ADHESION A L'AGENCE LOCALE DE TRANSITION ENERGETIQUE.

La Présidente de la Communauté,

**CONSIDERANT** que l'Agence Locale de la Transition Energétique accompagne le grand public et les acteurs du territoire vers une utilisation raisonnée de l'énergie et des ressources ;

**CONSIDERANT** que cette association peut apporter un soutien technique aux projets d'économies d'énergie dans les bâtiments individuels et collectifs, privés ou publics (construction performante, rénovation énergétique, utilisation des énergies renouvelables, équipements économes, etc) ;

**CONSIDERANT** qu'elle peut également proposer aux collectivités des solutions adaptées : mise en place de Conseillers en Énergie Partagés, missions d'assistance sur des projets particuliers, accompagnement technique ponctuel, ... ;

**CONSIDERANT** que l'ALTE est agréée "Entreprise Solidaire d'utilité sociale" ;

**CONSIDERANT** l'intérêt d'adhérer à cette association .

Sur proposition de la Présidente,  
Après délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence Locale de la Transition Energétique domiciliée impasse Marin à la Meslée - BP 20012 - 84401 APT CEDEX à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2020**.
- **PRECISE** que le montant annuel de l'adhésion 2019 pour les collectivités a été fixé à **0.02 €** par habitant.
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année les crédits correspondant à la cotisation annuelle de la C.C.V.U.S.P au chapitre 011 article 6281.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Mme VAGINAY Sophie.

